

Directive DYS et TSA et directive soutiens et aménagements scolaires, ce qui change...

Les directives DYS et TSA précisait les aménagements possibles pour les élèves porteurs d'un trouble neurodéveloppemental tels que Dys-lexie, -praxie, -calculie, etc. ainsi que pour les élèves porteurs d'un trouble du spectre autistique depuis près de 10 ans.

Ces directives ont démontré par leur utilisation une réelle amélioration des parcours scolaires des élèves concernés. Elles ont aussi été critiquées par les enseignants et les parents d'élèves par leur côté fermé, en effet, beaucoup d'enfants ont d'autres troubles tels que les troubles de l'attention, l'hyperactivité ou les élèves à haut potentiel qui ne pouvaient pas bénéficier de ces aménagements, malgré leurs besoins avérés.

Parallèlement aux critiques l'expérience a démontré que nombre des mesures prises pour compenser les désavantages de la dyslexie ou de l'autisme bénéficiaient à l'ensemble de la classe et particulièrement aux élèves ayant des troubles non reconnus par une directive.

À la suite de ces constats et assez naturellement le DIP a mis en place un groupe de travail pour modifier ces deux directives et les amener à évoluer vers une version plus inclusive et plus actuelle.

Issu de la commission pour l'école inclusive et composé de parents d'élèves, d'enseignants, de spécialistes (logopédistes, médecins, psychologues), de directeurs d'établissements, etc. le groupe de travail a procédé à une large révision des deux textes et en a gardé tous les éléments positifs avec la volonté d'ouvrir la possibilité à un maximum d'élèves d'en bénéficier.

Les caractéristiques de mise en place des mesures précisées dans les deux anciennes directives ont été maintenues, le catalogue des mesures tel qu'il existait auparavant n'existe plus puisque nombre des mesures proposées sont maintenant intégrées dans la directive et peuvent être mises en place plus librement par les enseignants.

Il est donc toujours possible d'obtenir un temps plus long pour une évaluation ou des exercices contenant moins de questions, ou encore une relecture des consignes par un adulte ou le fait que lors d'une épreuve l'orthographe ne compte pas (sauf si c'est une épreuve de français technique, ce qui était déjà le cas auparavant), etc.

Ce qui change à ce niveau c'est que tout ce qui auparavant touchait au contenu ou à la pondération de l'évaluation, au programme scolaire est sorti de cette directive pour être intégré dans une autre qui va traiter de pédagogie spécialisée. Partant du principe que la directive de soutien et aménagement s'adresse aux élèves et enseignants de l'enseignement régulier en mettant en place ce qui s'appelle la compensation du désavantage, tout ce qui touche à une pédagogie spécialisée pour des élèves qui ne peuvent pas suivre le programme ordinaire, en a été sorti.

Cela n'a pas disparu, mais a été organisé de manière plus cohérente.

Au niveau de la procédure de mise en place des mesures de soutien, la grande différence est que les parents doivent adresser une demande formelle de mise en place de mesures à l'établissement dans lequel est inscrit leur enfant. Cette étape est importante, car elle permet aux parents d'être un interlocuteur reconnu dans cette relation famille-école un peu plus compliquée que pour un enfant sans trouble.

Il est bien entendu que pour des familles allophones ou ne parlant pas bien français, pour des familles fragilisées (pour diverses raisons), pour les parents pour qui cette demande sera trop compliquée, les enseignants et directions vont soutenir la démarche, ils ne laisseront pas la situation de l'élève se péjorer sans réaction.

Pour conclure, nous pouvons affirmer que la nouvelle directive favorise un nombre plus important d'élèves, elle va dans le sens de l'école inclusive, elle ne demande pas plus d'efforts aux enseignants et aux parents qu'auparavant. Elle bénéficie d'une expertise plus grande et sera amenée à évoluer positivement puisque le groupe qui l'a mise en place reste actif et sera amené à travailler sur le texte parallèle qui traite des mesures simples de la pédagogie spécialisée.

Nous encourageons donc tous les parents et professionnels à lui faire bon accueil et à nous adresser leurs remarques durant cette phase de mise en place.